



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Ambulanciers hospitaliers et SMUR : reconnaissance et revalorisation urgente.

Question écrite n° 14474

Texte de la question

M. Nicolas Dragon interroge Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur la situation des ambulanciers hospitaliers et plus particulièrement de ceux exerçant au sein des équipes SMUR. Ces professionnels interviennent quotidiennement sur l'ensemble du territoire national et en particulier dans l'Aisne, dans des situations d'urgence vitale, au sein d'équipes médicalisées, avec un haut niveau d'exigence technique et opérationnelle. Les ambulanciers SMUR assument ainsi des missions spécifiques qui justifient la reconnaissance d'une spécialisation adaptée. Plus largement, l'ensemble des ambulanciers hospitaliers joue un rôle essentiel dans la chaîne de soins. Ils assurent notamment les transports intra- et interhospitaliers de patients parfois instables, la continuité logistique des services d'urgences et des pôles spécialisés, ainsi que la sécurisation des transferts secondaires. Leur présence opérationnelle est indispensable au bon fonctionnement des établissements de santé. Toutefois, malgré leur niveau de responsabilité, leur exposition aux risques et leur contribution directe à la qualité et à la sécurité des soins, ces professionnels ne bénéficient pas toujours d'une reconnaissance statutaire et indemnitaire à la hauteur de leurs missions. Dans un contexte de tensions hospitalières et de difficultés de recrutement, il apparaît nécessaire, d'une part, de reconnaître la spécificité technique des ambulanciers SMUR et, d'autre part, d'engager une revalorisation globale des ambulanciers hospitaliers, accompagnée de perspectives d'évolution professionnelle structurées, notamment par des formations complémentaires, des passerelles ou des spécialisations. Aussi, il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend mettre en œuvre afin de reconnaître pleinement les missions des ambulanciers hospitaliers, de valoriser leur statut et de renforcer l'attractivité de cette filière essentielle au fonctionnement du système de santé.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Dragon](#)

Circonscription : Aisne (1^{re} circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14474

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 avril 2026](#), page 3322